



Règlement de fonctionnement des accueils Périscolaires et de Loisirs de l'APEEF 2019/2020

L'association Petite Enfance, Enfance et Famille gère et anime les accueils périscolaires et de Loisirs des écoles maternelles Noviciat, Pressensé, Menuts, Benauges, Nuits, Nuyens, Abadie (maternelle et élémentaire).

Cette association a pour objectif de :

- Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant.
- Être un cadre de recherche et de réflexion.
- S'inscrire dans le tissu social des quartiers.

Ces objectifs sont à la base du projet pédagogique de chaque accueil. Le projet peut être consulté sur place ou remis à la demande de la famille.

❶ Inscriptions :

- Les différents temps d'accueil s'adressent prioritairement aux enfants de 3 à 6 ans dont les deux parents travaillent ou sont en formation (justificatifs exigés). Toutefois toutes les demandes seront prises en compte en fonction des places disponibles. **Les TPS ne sont pas admis au sein de nos accueils** avant l'âge de **3 ans** et ne seront pas prioritaires pour autant à leur date anniversaire. Toutefois, le directeur de site se réserve le droit de mettre en place une dérogation exceptionnelle en fonction des places disponibles à **partir des 3 ans de l'enfant**.
- Les critères de prise en compte sont les suivants :
 - ❖ Être adhérent et à jour de sa cotisation et de ses règlements
 - ❖ Les deux parents doivent travailler
 - ❖ La famille doit être résidente de la ville de Bordeaux
- Les dossiers d'inscription sont à retirer directement auprès de chaque directeur des accueils. Vous pouvez également le télécharger à l'adresse suivante : www.apeeef.com Seuls les enfants dont le dossier est complet pourront être accueillis.
- Seules les personnes majeures sont habilitées à venir chercher l'enfant. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité, ou mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée et analysée au cas par cas.
- En cas de non annulation anticipée, si votre enfant **est absent 2 mercredis de suite ou 2 jours consécutifs pendant les vacances**, l'APEEF se réserve le **droit d'annuler vos préinscriptions** en faveur d'une famille sur liste d'attente.

❷ Horaires, réservations et paiements :

- L'accueil Périscolaire est assuré tous les jours de classe de **16h30 à 18h30**
- L'accueil de Loisirs du mercredi est assuré de **8h00 à 18h30** avec possibilité de récupérer vos enfants à partir de 16h.
- L'accueil de Loisirs des vacances est assuré de **8h à 18h** avec possibilité de récupérer vos enfants à partir de 16h.
- Le tarif est calculé à partir du code tarif Mairie ou selon les revenus des familles
- Toute annulation doit survenir **8 jours avant** ou sur présentation d'un **certificat médical** pour être défalquée ou remboursée.

- En cas de factures dues, l'APEEF se réserve le droit de refuser l'accueil des enfants concernés. (En cas de difficulté n'hésitez pas à revenir vers nous pour trouver ensemble une solution adaptée.)

Concernant la facturation, merci de vous référer au document de rentrée 2019-2020.

📌 Divers :

- Les enfants malades ou présentant des signes de contagion ne peuvent être admis. Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicament sans PAI.
- Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.
- Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. En cas d'accident ou de vol, l'équipe décline toute responsabilité.
- Les goûters sont fournis par la famille pour l'accueil périscolaire du soir et par l'APEEF le mercredi et pendant les vacances.
- Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus nous vous demanderons de fournir le pique-nique.

**Pour le bien être de vos enfants et le respect des équipes, merci de respecter les horaires d'ouverture.
En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir l'équipe le plus tôt possible afin de rassurer l'enfant.
En cas de retards répétés, l'association se réserve le droit d'exclure temporairement la famille des différents temps Accueils.**

L'APEEF en bref :

APS : Accueil périscolaire du soir

PAM : Coin Bulle assuré pendant la Pause Méridienne

CAL : Accueil de loisirs = mercredis et vacances

Une fois adhérente, une famille peut bénéficier de l'ensemble des activités de l'association.

Renseignez-vous également sur la programmation de la Maison des Enfants et de la Maison Soleil.

Ecole Maternelle	Bordeaux Rive Gauche/ Rive Droite	Temps Proposés	Vacances
Pressensé	Place Francis du Pressensé Rive Gauche	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; Février ; Avril ; Juillet
Noviciat	28 rue des douves Rive Gauche	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; semaine de Noël ; Février ; Avril ; Juillet ; Aout
Menuts	Rue des Menuts Rive Gauche	PAM/APS (3-5 ans)	
Nuyens	Rue de Nuyens Rive Droite	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; semaine du jour de l'an ; Février ; Avril ; Juillet ; Aout
Nuits	Rue de Nuits Rive Droite	PAM/APS (3-5 ans)	
Abadie	Avenue Abadie Rive Droite	CAL/PAM/APS (3-12ans)	
Thiers	Rue Chanteloup Savigné	PAM/APS (3-5 ans)	
Benauges	Rue Raymond Poincaré Rive Droite	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; semaine de Noël ; Février ; Avril ; Juillet ; Aout

Les inscriptions pour les vacances débutent le premier mercredi de chaque rentrée pour la période de vacances suivante. (**Ex : A la rentrée des vacances de la toussaint, je peux m'inscrire dès le premier mercredi pour les vacances de Noël...**). Toutefois, pour les vacances de la toussaint, il faudra attendre le second mercredi de la rentrée de septembre. Il suffit de remplir un formulaire en ligne (www.apeef.com) et de le renvoyer à :

resa.vacances@apeef.com

Signature des parents

Directeur du pôle enfance et loisirs
Bruno Ferreira

